

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Stages –  
Tarbes  
Adultes



Année 2022/2023

### Identité

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Adresse .....

Code postal, ville .....

Tél. domicile .....

Tél. portable .....

Adresse électronique .....

Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir les courriers électroniques de l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées.

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription, de paiement et de résiliation des ateliers et cours publics de l'ÉSAD Pyrénées du présent dossier.

Fait à ....., le .....

Signature :

### Partie réservée à l'administration

Montant de l'inscription : .....

Tranche ressources : .....

Pièce justificative : .....

Mode de règlement :

Carte bleue

Chèque n° : .....

Numéraire

Reçu n° : .....



Année 2022/2023

## Stage(s) choisi(s)

### Vacances d'automne :

- Atelier reliure : carnet de voyage en cuir souple (dès 15 ans) – le 03 novembre 2022 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Modelage terre (dès 15 ans) – du 02 au 03 novembre 2022 de 09h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- Moulage (dès 15 ans) – de 09h à 12h et de 14h à 17h

### Vacances d'hiver :

- Atelier reliure : restauration papier (dès 15 ans) – le 23 février 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Dessiner une nature morte au fusain (dès 15 ans) – du 02 au 03 mars 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Habit, habitat nomade (dès 15 ans) – du 27 février au 1<sup>er</sup> mars 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Teinture textile naturelle (dès 15 ans) – du 20 au 22 février 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h

### Vacances de printemps :

- Images mentales (dès 15 ans) – du 24 au 26 avril 2023 de 14h à 17h
- Portrait 3D (dès 15 ans) – du 02 au 05 mai 2023 de 14h à 17h
- Reliure copte (dès 15 ans) – le 04 mai 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h

### Vacances d'été :

- Du jardin au cyanotype (dès 12 ans) – du 12 au 13 juillet 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Modelage/sculpture (dès 12 ans) – du 10 au 11 juillet 2023 de 09h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- Nerikomi (dès 15 ans) – du 10 au 12 juillet 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Reliure japonaise (dès 15 ans) – le 13 juillet 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h

## ATELIERS ET COURS PUBLICS & STAGES Modalités d'inscription et de paiement 2022-2023

### Modalités d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles (pas de pré-inscription possible).

L'inscription est validée à réception du dossier complet, des pièces justificatives et du règlement de l'adhésion. Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré.

### Tarifcation

Le montant de l'adhésion est déterminé au regard des revenus du foyer (quotient familial mensuel « QF »). Le calcul du QF est réalisé sur la base du revenu fiscal de référence figurant sur le dernier avis d'imposition.

Calcul du QF :  $\text{revenu fiscal de référence} / \text{nombre de parts} / 12 \text{ mois}$

Moyens de paiement acceptés :  
carte bancaire, espèces ou chèque à l'ordre du Trésor public.

### Pièces justificatives à joindre au dossier

- La copie de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020
- Ou, si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
  - Étudiant : copie du certificat de scolarité ou carte étudiante 2022/2023 ;
  - Bénéficiaire de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) : justificatif datée de moins de 3 mois ;
  - Non-imposable : avis de non-imposition ;
  - Adhérents UTLA (Université du temps libre) de Pau : justificatif de

vosre adhésion pour l'année en cours.

Pour les étudiants, les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) ou non-imposable, le tarif correspondant à la tranche la plus basse sera appliqué.

Pour les adhérents de l'UTLA, une remise de 10% sera appliquée sur le tarif correspondant à la tranche de votre quotient familial pour les cours en auditeurs libres et les stages.

En l'absence de justificatif, le tarif de la tranche la plus haute sera appliqué.

### Cours et ateliers

#### Modalités de paiement

L'adhésion aux cours et ateliers est annuelle.

Vous pouvez opter pour un paiement unique ou fractionné en deux fois. Dans le deuxième cas, un premier versement de 50% doit être effectué au moment de l'inscription ; et le second versement, correspondant aux 50% restants, doit intervenir avant le 30 novembre 2022. Le deuxième versement est dû, quelle que soit la fréquentation des cours et ateliers et quelles que soient les modalités d'enseignement (en présentiel ou à distance).

#### Inscription en cours d'année

Dans la limite des places disponibles et selon les ateliers, des inscriptions peuvent être effectuées en cours d'année. Pour une inscription au second trimestre (janvier – mars), une remise de 25% sera appliquée au tarif annuel. Pour une inscription au troisième trimestre (avril – juin), une remise de 50% sera appliquée au tarif annuel.

#### Résiliation

Les inscriptions aux cours et ateliers peuvent être résiliées par demande

écrite impérativement avant le 2ème cours de l'année, soit avant le 03 octobre 2022 pour l'année 2022/2023. Passé ce délai, les droits d'inscription ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

Un remboursement peut être accordé dans le cadre d'un déménagement pour des raisons professionnelles ou de santé, uniquement sur présentation de justificatifs et sur décision du directeur général.

Les droits d'inscription sont dus, quelle que soit la fréquentation du ou des cours et ateliers.

#### Covid-19

Dans la mesure où les conditions sanitaires contraindraient l'établissement à suspendre ses activités en présentiel, les ateliers et cours publics seront assurés à distance. Il est précisé qu'aucun remboursement ne sera effectué. Aussi, nous demandons aux adhérents de vérifier préalablement à leur inscription leurs modalités de connexion internet.

### Stages

#### Modalités de paiement

L'inscription à un stage se règle en totalité avant le début du stage. L'inscription se fait pour l'ensemble des demi-journées prévues. Calcul du montant du stage :  $\text{tarif correspondant au QF} \times \text{nombre de } \frac{1}{2} \text{ journées du stage}$

#### Résiliation

Vous pouvez annuler votre inscription à un stage en adressant cette demande par écrit 08 jours avant le début du stage. Passé ce délai, les droits d'inscription ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.



## TARIFS STAGES 2022-2023

### TARBES

Le montant de l'adhésion est déterminé au regard des revenus du foyer (quotient familial mensuel « QF »). Le calcul du QF est réalisé sur la base du revenu fiscal de référence figurant sur le dernier avis d'imposition.

#### Calcul du QF : revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12 mois

*Pour les étudiants, les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) ou non-imposable, le tarif correspondant à la tranche la plus basse sera appliqué (<850).*

*Pour les adhérents de l'UTLA, une remise de 10% sera appliquée sur le tarif correspondant à la tranche de votre quotient familial pour les cours en auditeurs libres et les stages.*

*En l'absence de justificatif, le tarif de la tranche la plus haute sera appliqué.*

*Moyens de paiement acceptés : carte bancaire, espèces ou chèque à l'ordre du Trésor public.*

#### Tarif 4A – Stages classiques

Stages concernés	Q.F.	Q.F.	Q.F.	Q.F.
	mensuel	mensuel	mensuel	mensuel
	<850	851-1100	1101-1400	>1400
<b>Atelier reliure / Carnet de voyage en cuir souple</b>	30€	36€	40€	50€
<b>Atelier reliure / Grimoire d'Halloween</b>	15€	18€	20€	25€
<b>Atelier reliure / Carnets créatifs</b>	15€	18€	20€	25€
<b>Atelier reliure / Restauration papier</b>	30€	36€	40€	50€
<b>Atelier reliure / Carnets créatifs en couture japonaise</b>	15€	18€	20€	25€
<b>Atelier reliure / Reliure copte</b>	30€	36€	40€	50€
<b>Atelier reliure / Reliure japonaise</b>	30€	36€	40€	50€
<b>Atelier reliure / Carnets créatifs en origami</b>	15€	18€	20€	25€

\* Q.F. : quotient familial mensuel calculé à partir de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020

\*\* et étudiant(es) ou bénéficiaires des minimas sociaux ou personnes non imposables (un justificatif datant de moins de trois mois sera demandé).

## Tarif 4B – Stages spéciaux

Stages concernés	Q.F. mensuel	Q.F. mensuel	Q.F. mensuel	Q.F. mensuel
	<850	851- 1100	1101- 1400	>1400
<b>Pigm'art : l'art au naturel</b>	150€	180€	210€	240€
<b>Dessiner une nature morte au fusain</b>	100€	120€	140€	160€
<b>Du jardin au cyanotype</b>	100€	120€	140€	160€
<b>Habit/habitat/nomade</b>	150€	180€	210€	240€
<b>Images mentales</b>	75€	90€	105€	120€
<b>Modelage terre</b>	100€	120€	140€	160€
<b>Modelage/sculpture</b>	100€	120€	140€	160€
<b>Moulage</b>	150€	180€	210€	240€
<b>Nerikomi</b>	150€	180€	210€	240€
<b>Objets factices &amp; accessoires</b>	100€	120€	140€	160€
<b>Peinture à l'œuf</b>	50€	60€	70€	80€
<b>Portrait 3D</b>	100€	120€	140€	160€
<b>Teinture textile naturelle</b>	150€	180€	210€	240€



\* Q.F. : quotient familial mensuel calculé à partir de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020

\*\* et étudiant(es) ou bénéficiaires des minimas sociaux ou personnes non imposables (un justificatif datant de moins de trois mois sera demandé).